

Présidence : Ukraine**945^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 21 mars 2013

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 05

2. Présidente : M^{me} N. Galibarenko

La Présidente a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Portugal auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur P. Moitinho de Almeida.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Élections locales en ex-République yougoslave de Macédoine, devant se tenir le 24 mars 2013* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/186/13), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/189/13)
- b) *Développements récents en Lettonie et en Estonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/196/13), Biélorussie (PC.DEL/190/13), Lettonie (PC.DEL/194/13)
- c) *Abolition de la peine de mort dans l'État du Maryland, États-Unis d'Amérique* : Suisse (également au nom d'Andorre, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de Saint-Marin) (PC.DEL/193/13), Irlande-Union européenne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/187/13/Rev.1)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Trente-deuxième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti, tenue le 18 mars 2013* : Présidente (CIO.GAL/30/13)

- b) *Visite des coprésidents des discussions de Genève à Moscou, le 19 mars 2013 : Présidente (CIO.GAL/30/13)*
- c) *Participation du président du Conseil permanent, l'Ambassadeur I. Prokoptchuk, à la Conférence Australie-OSCE 2013 sur l'amélioration de la sécurité des femmes et des filles tenue à Adélaïde (Australie), les 18 et 19 mars 2013 : Présidente (CIO.GAL/30/13)*

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Visite du Secrétaire général à Bakou les 15 et 16 mars 2013 : Secrétaire général (SEC.GAL/58/13 OSCE+), Canada, Azerbaïdjan, Biélorussie*
- b) *Rencontre entre le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Ambassadeur A. Üzümcü, tenue le 18 mars 2013 : Secrétaire général (SEC.GAL/58/13 OSCE+)*
- c) *Exercice de médiation pour les conseillers de l'Initiative pour une Communauté de Sécurité du Centre de l'OSCE à Bichkek, tenu à Och du 11 au 15 mars 2013 : Secrétaire général (SEC.GAL/58/13 OSCE+)*
- d) *Cours de formation régional sur les révisions récentes des normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, organisé à Tachkent, du 12 au 14 mars 2013, par le Bureau du Coordonnateur des questions économiques et environnementales de l'OSCE et le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan : Secrétaire général (SEC.GAL/58/13 OSCE+)*
- e) *Réponse à une déclaration de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de la 944^e séance du Conseil permanent : Secrétaire général (annexe), Canada, Présidente, Assemblée parlementaire de l'OSCE*

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars 2013 : Suisse (également au nom de l'Albanie, d'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Égypte (partenaire pour la coopération), de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Maroc (partenaire pour la coopération), de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Thaïlande (partenaire pour la coopération), de la Tunisie (partenaire pour la coopération) et de l'Ukraine) (PC.DEL/192/13)*
- b) *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, tenue le 21 mars 2013 : Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/188/13)*

- c) *Coopération entre le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans le domaine de l'observation électorale : Assemblée parlementaire de l'OSCE*
- d) *Réunion annuelle 2013 du Réseau des points de contact nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières, devant se tenir à Kiev du 8 au 10 avril 2013 : Présidente*

4. Prochaine séance :

Jeudi 11 avril 2013 à 10 heures, Neuer Saal

945^e séance plénière

Journal n° 945 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En ma qualité de chef de l'administration de l'OSCE, je voudrais soulever deux questions en réponse à la déclaration faite la semaine dernière par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans le cadre du Conseil permanent.

S'agissant du contrôle politique des activités de l'Organisation, le Conseil ministériel est de toute évidence l'organe décisionnel et directeur central de l'OSCE. Je fais rapport tout au long de l'année au Conseil ministériel sur les plans et sur la mise en œuvre de ses décisions par les délégations de l'OSCE et je rends directement compte aux ministres dans mon rapport annuel lors des réunions du Conseil ministériel.

Bien sûr, l'OSCE rend également compte aux parlements. Cette chaîne de responsabilité hiérarchique est facilitée par chaque État participant au travers de son parlement. Ce modèle, qui a été décidé par les États participants, assure un contrôle parlementaire adéquat de la performance et des actions des gouvernements des États participants de l'OSCE. Dans les contacts que j'entretiens avec les parties prenantes et les partenaires de l'OSCE, je rencontre bon nombre de membres de commissions parlementaires et de présidents de parlements et contribue ainsi à accroître leur sensibilisation.

Je tiens aussi à souligner que la méthode appliquée par l'OSCE s'inspire du modèle des Nations Unies. Par conséquent, la critique de l'Assemblée parlementaire sur le manque perçu de responsabilité politique s'applique en premier lieu à l'ensemble du système des Nations Unies, et pas uniquement à l'OSCE.

Je ne suis pas au courant de l'existence d'une décision spécifique du Conseil ministériel qui attribuerait un rôle de contrôle direct à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Cependant, et en dépit de cela, j'ai accepté de poursuivre la pratique, initiée par mon prédécesseur, qui consiste à informer la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, à sa session d'automne, du budget de l'OSCE, et de discuter des questions de gestion connexes. Cette ouverture d'esprit de ma part semble toutefois avoir été mal comprise comme étant une reconnaissance générale de l'existence d'un certain rôle de contrôle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Afin de rectifier cette fausse impression, je serai obligé de mettre fin à ce genre de séances d'information à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, et d'inclure des informations plus générales sur le budget et les questions de gestion dans les remarques que je présente à la session d'hiver.

En ce qui concerne le cadre de contrôle interne de l'OSCE, l'Organisation a développé au fil des ans un cadre très complet de contrôles internes sur plusieurs niveaux, notamment un système de réglementation commun de la gestion de l'Organisation, un système très avancé de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et des mécanismes de contrôle appropriés, ainsi que des fonctions de contrôle interne et externe associées qui garantissent le degré le plus élevé de transparence et de responsabilité, et qui sont conformes aux normes d'audit et de gestion financière acceptées au niveau international.

L'audit externe des états financiers de l'OSCE, qui est conduit par des institutions de contrôle pertinentes de tous les États participants est un élément important du cadre de transparence, performance et responsabilisation financière de l'OSCE. Les états financiers de l'OSCE continuent de bénéficier d'une opinion d'audit sans réserve, d'un soi-disant « certificat de bonne santé », ce qui témoigne concrètement de l'excellente gestion financière des instances dirigeantes de l'Organisation et de son personnel.

En plus des activités de contrôle menées par le Comité d'audit de l'OSCE et les vérificateurs extérieurs de l'OSCE – pour chaque but, deux niveaux distincts d'audit externe indépendant –, le Bureau du contrôle interne de l'OSCE effectue des visites, des évaluations et des enquêtes au sein des structures exécutives et fait rapport chaque année au Conseil permanent de l'OSCE. En outre, un jury chargé de statuer sur les différends en matière de ressources humaines constitue un niveau supplémentaire d'audit externe indépendant, assure une diligence raisonnable et un traitement équitable des questions connexes relatives aux ressources humaines et à l'emploi. Dans l'ensemble, je suis heureux d'annoncer que les activités de gestion de l'OSCE sont soumises à un système de contrôle complexe à plusieurs niveaux et à des équilibres de pouvoirs qui confèrent une crédibilité et une assurance continue aux États participants sur la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Pour clarifier les ambiguïtés potentielles sur les questions de gestion, j'ai demandé au directeur du Bureau du contrôle interne de se rendre à Copenhague pour un échange de bonnes pratiques avec le secrétariat de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui fait appel à un seul vérificateur extérieur indépendant, et je suis prêt à envisager d'autres améliorations à nos procédures sur la base des leçons tirées de cet échange.